

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
88, avenue Verdier – CS 70058 - 92541 MONTROUGE CEDEX

NOTICE

CONCOURS INTERNE D'ATTACHÉ STATISTICIEN STAGIAIRE DE L'INSEE

- 2024 -

La présente notice donne les renseignements sur l'organisation du concours 2024 :

1 - CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

2 - NATURE DES ÉPREUVES

3 - RÈGLEMENT DU CONCOURS

4 - DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

5 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

6 - POSTES OFFERTS

7 - LE CALENDRIER

Cette notice n'a qu'une valeur d'information et ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

1 – CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

Ce concours est régi par l'article 5 du décret n° 2016-1195 du 2 septembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des attachés statisticiens de l'Insee et par l'arrêté du 14 mars 2016 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2010 fixant la nature et programme des épreuves des concours de recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Insee.

Pour se présenter à ce concours, les candidats doivent :

– être fonctionnaire ou agent non titulaire des trois fonctions publiques et des établissements publics qui en dépendent. Ce concours est également ouvert aux militaires et magistrats, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Certains postes offerts en début ou en cours de carrière ne sont pas accessibles aux ressortissants non français.

– avoir accompli au 1^{er} janvier 2024 au moins quatre années de services publics.

2 – NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES

La nature et le programme des épreuves sont fixées par l'arrêté du 14 mars 2016 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2010.

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ :

Épreuve n° 1 (durée : trois heures ; coefficient 3) : **économie**.

Cette épreuve est constituée d'un exercice et d'une dissertation. Le programme intitulé « option 1, analyse économique générale du concours Économie et gestion » d'admission en première année à l'ENS de Paris-Saclay, s'applique à cette épreuve. Il est complété par le programme figurant en annexe à l'arrêté du 14 mars 2016.

Épreuve n° 2 (durée : quatre heures ; coefficient 3) : **mathématiques et statistiques**.

Cette épreuve est constituée de plusieurs exercices ou problèmes. Le programme intitulé « option 1, mathématiques et statistiques du concours Économie et gestion » d'admission en première année à l'ENS de Paris-Saclay, s'applique à cette épreuve. Il est complété par les nombres complexes.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Épreuve n° 1 : (préparation : une heure ; durée : trente minutes ; coefficient 5) : **exposé**

Consistant en une présentation synthétique d'un ou plusieurs documents ou d'un texte portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'une conversation avec les examinateurs. Le jury apprécie l'aptitude du candidat à dégager les idées et à les synthétiser ainsi que sa capacité à s'exprimer et à prendre du recul.

Épreuve n° 2 : (préparation : quarante-cinq minutes ; durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 5) : **mathématiques et statistiques**.

Cette épreuve consiste en un ou deux exercices, éventuellement complétés de questions. Le programme de cette épreuve est identique à celui de l'épreuve d'admissibilité n° 2 ci-dessus.

Épreuve n° 3 : (préparation : trente minutes ; durée : trente minutes ; coefficient 3) : **anglais**.

Cette épreuve comporte un commentaire de texte et des échanges avec le jury.

3 – RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les candidats admis à prendre part aux épreuves sont convoqués individuellement.

Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Toute communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur est formellement interdite pendant les épreuves. Il est défendu aux candidats d'avoir recours à des livres ou à des documents d'aucune sorte.

Tout candidat coupable de fraude ou tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Les compositions sont rédigées sur des feuilles fournies par l'administration.

Seule l'encre bleue ou noire sera utilisée, tout signe distinctif est interdit afin de conserver l'anonymisation des copies.

Les copies sont soumises à l'appréciation du jury et corrigées sous le couvert de l'anonymisation.

Seuls sont autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

L'usage de la calculatrice est strictement interdit pour les différentes épreuves.

Les épreuves écrites et orales sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 5 est éliminatoire. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

À l'issue des épreuves, le jury établit par totalisation des points obtenus aux épreuves d'admissibilité et d'admission la liste, par ordre de mérite, des candidats admis. Le jury peut décider de ne pas pourvoir toutes les places offertes ou d'établir une liste complémentaire d'admission.

4 – DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

Les épreuves écrites se dérouleront les 20 et 21 mars 2024 dans les centres d'examen suivants : Ajaccio, Amiens, Baie-Mahault, Besançon, Bordeaux, Caen, Cayenne, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Lille, Limoges, Lyon, Mamoudzou, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Denis (La Réunion), Saint-Quentin-en-Yvelines, Strasbourg et Toulouse.

Les épreuves orales auront lieu du 28 au 30 mai 2024 exclusivement en région parisienne.

5 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire par internet sur le site <https://www.insee.fr> (rubrique : Travailler à l'Insee : concours et offres d'emploi)

La procédure se déroule en deux phases à effectuer avant la date limite fixée pour le dépôt du dossier d'inscription :

– une phase de demande d'inscription par téléprocédure qui permet d'éditer la demande d'inscription,

– une phase de validation où les candidats devront imprimer, signer et envoyer la demande d'inscription accompagnée des pièces demandées : (photocopie d'une pièce d'identité, état des services accomplis au 1^{er} janvier 2024) à l'adresse ci-après :

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
INSEE
Département des Ressources humaines – Division formation et concours
Section concours et examens - Timbre C930 - Bureau 2-D-604
88, avenue Verdier – CS 70058
92541 MONTROUGE CEDEX

La date limite d'envoi du **dossier d'inscription complet** est fixée au **9 février 2023, date de clôture des inscriptions**, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi). Le dossier peut également être déposé à la Section concours et examens **jusqu'à 17 heures, ce même jour**.

Les demandes de renseignements concernant le concours doivent être adressées à cette adresse mail : « concours@insee.fr » et copie à : nathalie.maurin@insee.fr

6 – POSTES OFFERTS

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

7 – LE CALENDRIER

ouverture du site de demande d'inscription :	Du 4 janvier au 9 février 2024
envoi du dossier d'inscription complet :	Au plus tard le 9 février 2024, le cachet de la poste faisant foi
épreuves écrites d'admissibilité :	20 et 21 mars 2024
résultats admissibilité :	7 mai 2024
épreuves orales d'admission :	Du 28 au 30 mai 2024
résultats d'admission :	6 juin 2024

**TOUTE CANDIDATURE REÇUE HORS DÉLAI SERA
REFUSÉE ET TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA
PAS TRAITÉ**